

le répète, nous avons dû exercer un contrôle pour empêcher qu'elle ne s'épuise en cinq ou six ans. Je ne sais pas combien de temps les restrictions actuelles seront en vigueur, mais j'espère que ce ne sera pas trop long.

Les députés de Winnipeg-Nord, de Dauphin, de Parry Sound-Muskoka et certains autres ont soulevé au fond le même point. Ils ont déclaré qu'il y aurait de graves répercussions au Canada, si les recherches médicales étaient insuffisantes dans nos écoles de médecine et ils ont signalé l'effet démoralisant que cette lacune avait dans nos institutions de médecine. Il s'ensuivrait que certains de nos médecins prometteurs pourraient immigrer aux États-Unis où, à cause de meilleures installations de recherches, ils pourraient accroître leurs connaissances et leur compétence. Nous nous rendons compte de tous ces faits et nous voulons encourager la recherche médicale autant que possible.

Je signale aux députés qu'en 1960-1961, nous avons dépensé ou affecté \$2,307,000 pour la recherche médicale.

En 1963-1964, ce chiffre a été porté à \$5,100,000; en 1964-1965, il atteignait \$6,935,000; en 1966-1967, il s'élevait à 12 millions. Nous passons deux ans et nous arrivons à 1968-1969 où l'allocation a plus que doublé, car elle atteint \$26,943,000. Comme les députés le constatent, les allocations au titre de la recherche ont augmenté de façon extraordinaire, ce qui n'indique guère que le gouvernement actuel ne s'intéresse pas à la recherche, au contraire. Les chiffres révèlent que durant les quelques dernières années, nous avons accordé la priorité qu'elle méritait aux recommandations concernant la hausse des allocations pour les recherches médicales.

● (4.20 p.m.)

Pour répondre au député de Parry Sound-Muskoka, je ne puis lui donner d'assurance tout de suite sur ce que l'on fera l'an prochain. Qu'il se console le plus possible en songeant à ce que j'ai dit de l'intérêt tout particulier que nous portons à ce secteur.

Quant à la dernière question soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre, nous étions d'accord pour limiter cette année le montant de la Caisse d'aide à la santé à \$37 millions et demi. Nous voulions que ce montant soit affecté uniformément pour l'année en cours et peut-être pour l'année prochaine. Après cela, il sera peut-être possible d'apporter un adoucissement en ce qui concerne le plafond global. Ceci répond, je pense, à bon nombre des questions soulevées.

Quant à la remarque du député de Winnipeg-Nord-Centre concernant du grave bouleversement créé par les rejets de demande de

[L'hon. M. Munro.]

la part du Conseil de recherches médicales, nous nous informerons et verrons s'il y a moyen d'y remédier.

Ceci dit, nous pourrions peut-être poursuivre l'étude de l'article sur la recherche médicale.

M. McCleave: Monsieur le président, j'aimerais poser au ministre une question concernant la recherche médicale et scientifique. Sauf erreur, le ministre a rencontré aujourd'hui une délégation représentant les aveugles du pays tout entier.

L'hon. M. Munro: En effet.

M. McCleave: Ils ont présenté au ministre une variété de requêtes, je le sais, mais il ne convient pas de les mentionner ici. Je vais donc me contenter de demander au ministre quel travail spécial ou quel progrès scientifique réalise son ministère en vue de la réadaptation des aveugles.

L'hon. M. Munro: Je répondrai volontiers, monsieur le président. Je ne vois pas réellement le rapport entre la question à l'étude: le Conseil de recherches médicales, et cette rencontre. J'ai rencontré la délégation et je lui ai rappelé l'aide que les aveugles avaient reçue dans le passé en vertu de la loi sur les aveugles et comment nous avons l'espoir de mettre fin progressivement à ce programme. Dans de nombreuses provinces, ce service relève de plus en plus du régime d'assistance publique du Canada, où la limite arbitraire doit être supprimée et l'aide établie de façon à tenir compte des normes de vie dans les divers milieux où les coûts sont élevés, comme dans les grandes agglomérations urbaines.

Les membres de la délégation ont reconnu qu'en conséquence du régime d'assistance publique du Canada, on pouvait offrir plus d'aide. Ils croyaient qu'en raison du caractère tout à fait spécial et très grave de leur invalidité en comparaison de bien d'autres, ils devraient jouir d'un traitement distinct de celui qu'on accorde aux autres personnes désavantagées. Ils ont assimilé la cécité à une invalidité presque complète. A leur avis, nous pourrions le reconnaître en versant à tous les aveugles une somme de \$75 par mois, en plus de toutes les autres prestations qu'ils peuvent maintenant obtenir en vertu des programmes d'assistance sociale. Je leur ai signalé qu'en ce moment, le gouvernement ne pouvait que songer à la question et la prendre en considération. Nous avons reçu un mémoire et nous sommes disposés à l'étudier.

M. McCleave: Je remercie le ministre de sa réponse. C'est précisément ce que je lui aurais demandé s'il avait été ici plus tôt. Je crois que ma question se rattache au sujet à